

D I C R I M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



28 DÉCEMBRE 1999



28 DÉCEMBRE 1999

VILLE DE GRAÇAY



Le mot du Maire

Prévenir pour mieux réagir

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de Graçay est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie (froid, chaleur).

En complément de ce travail d'information, la commune fini d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Je tiens à remercier particulièrement Michel Archambault, conseiller municipal à la sécurité qui est l'artisan de ce document précieux.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous en souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en application.

Jean-Pierre CHARLES

Vice-Président du Conseil Général du Cher

Maire de Graçay

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 familles :

Les risques naturels : inondation, tempête, mouvement de terrain, feux de forêts.

Les risques technologiques : industriel, nucléaire.

Les risques de transport de matières dangereuses : routes, autoroutes, canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur : la **faible fréquence** mais une **énorme gravité**, ou l'on retrouve de nombreuses victimes et des dommages important aux biens et à l'environnement.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route et les aléas climatique).

Cadre Législatif

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

RISQUE INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Situation : la commune de Graçay est concernée par deux types d'inondations :

Débordement des rivières le Fouzon et le Pozon alimenté par les rivières le Verger et le Meunet. Au cours de ces 60 dernières années, les crues de 1958, 1966, 1982, 1984, 1999 et 2013 ont connues des hauteurs variables. Les plus hautes connues à ce jour sont celles de 1958, 1982, 1984 et 1999 où la basse ville, rue commerçante était sous les eaux avec une moyenne de 50 cm .

Ruissellement en cas d'orages ou de fortes pluies par un réseau de Rio arrivant sur la ville et rendant la circulation automobile délicate. (carrefour de la rue st Lazare et Charles Girouard et intersection de la rue des Bleuets et rue Phalier de la Commune de St Oustrille).

Mesures prises par la commune

- ✓ Surveillance des empellements sur le territoire communal.
- ✓ Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux.
- ✓ Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans la zone soumise aux inondations.
- ✓ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ✓ Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez vous à la mairie au 02.48.51.42.07.

Consignes de sécurité

Le Fouzon et le Pozon débordant lentement ou rapidement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, SMS, Internet) et les sapeurs pompiers.

En cas d'alerte météo par la préfecture, vous serez également informé.

En cas de crue lente, montez à l'étage ou surélever votre mobilier si possible pour tout ce qui est utile et nécessaire.

Pendant l'inondation

- ✓ Mettez vous à l'abri et si possible monter à l'étage.
- ✓ N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les demandes de secours.

Après l'inondation

- ✓ Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.
- ✓ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- ✓ Chauffez dès que possible.



RISQUE D'INONDATION

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET COULÉES DE BOUES



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

La commune de Graçay est concernée par des chutes ou affaissement de murs des anciens remparts entourant la ville et des coulées de boues suite à des pluies orageuses ou continues.

La commune est également concernée par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (voir en mairie les différents arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle).

Mesures prises par la commune

- ✓ Prise en compte du risque dans le Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Confortement des murs de ville menaçant les biens et les personnes.
- ✓ Mise en place de panneaux d'information et de balisage des zones à risques.

Consignes de sécurité

Ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain :

❖ Pendant l'évènement

- ✓ Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments.
- ✓ Ne revenez pas sur vos pas.
- ✓ Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.

❖ Après l'évènement

- ✓ Évaluez les dégâts et informez l'autorité municipale.

❖ En cas d'effondrement de sol

A l'intérieur, dès les premiers signes :

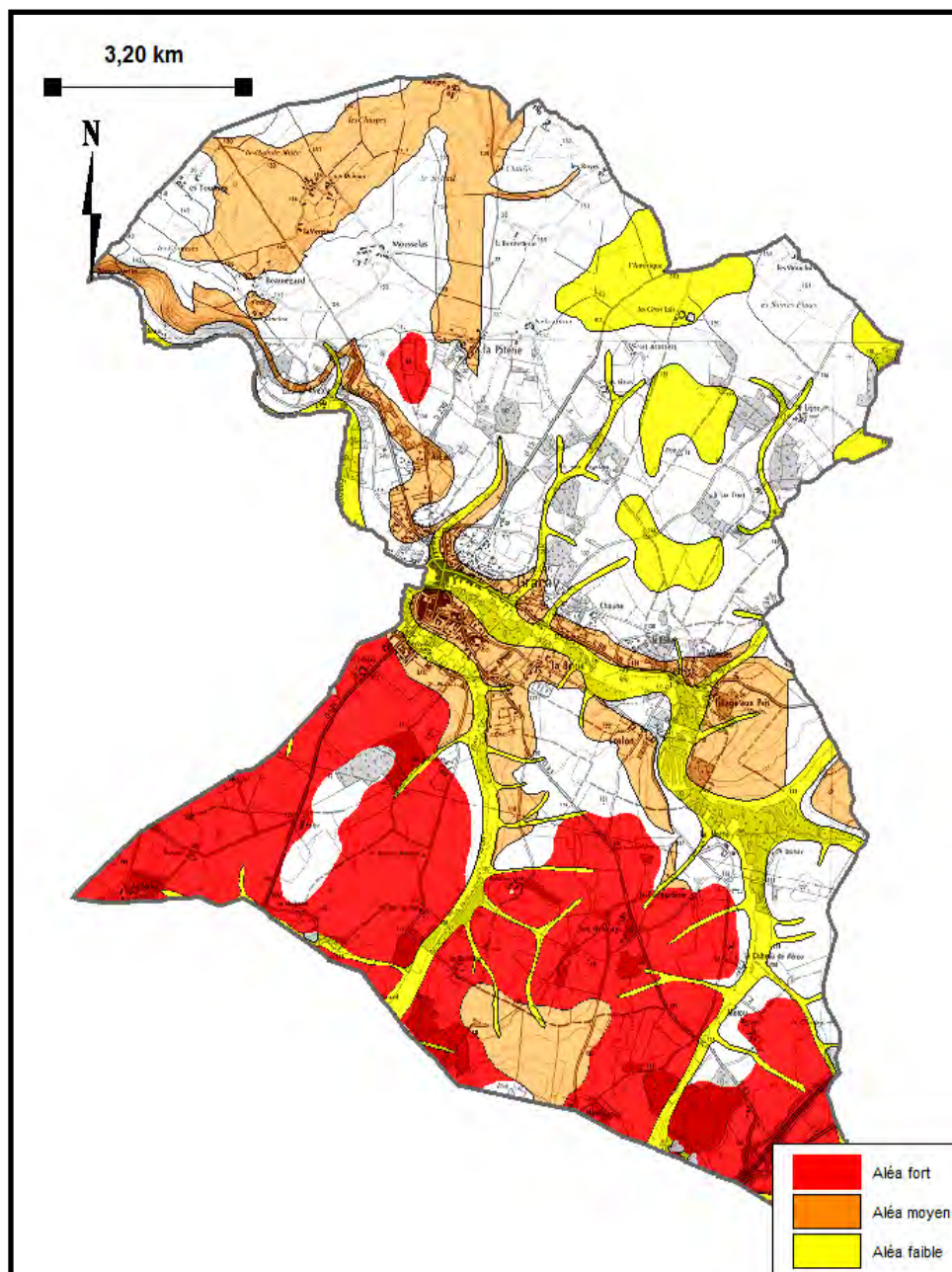
- ✓ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
- ✓ Ne pas utiliser l'ascenseur si celui-ci existe.

A l'extérieur:

- ✓ Éloignez vous de la zone dangereuse.

Si vous avez connaissance (cartes anciennes, textes ou photos) de l'existence de cavités pouvant entraîner des mouvements de terrain et qui sont inconnus des services officielles, veuillez en informer immédiatement la mairie.

Graçay : aléas retrait - gonflement des argiles



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

La commune de Graçay est concernée par un trafic de matières dangereuses par voies routières sur l'autoroute A 20, la RD 922 , RD 68 et RD 83, par une **canalisation de transport de gaz naturel** en périphérie de l'autoroute A20 et sur l'agglomération (Voir carte).

Mesures prises par la commune

- ✓ Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- ✓ Réglementation de la traversée de la commune.
- ✓ Surveillance des conduites de Gaz et des servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tout travaux concernant le gaz).
- ✓ Identification et signalisation des produits transportés.

Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le Préfet, consultable.

Consignes de sécurité

Ce que vous devez faire pour vous protéger :

- ✓ Si vous êtes témoin, donnez l'alerte en précisant le lieu exact et si possible le code danger en appelant les sapeurs pompiers sur le 18.
- ✓ Ne devenez pas une victime en touchant le produit ou en vous approchant.
- ✓ Si un nuage toxique vient vers vous, allez si possible dans le sens opposer au vent.
- ✓ Si l'alerte est donnée par les services de secours ou par l'autorité municipale : restez chez vous, fermer portes et fenêtres, arrêtez les ventilations ou mettez vous à l'abri dans un bâtiment le plus proche de vous.

- ✓ Si vous pouvez, écoutez la radio qui diffusera des messages d'alertes.

Dans tous les cas :

- ✓ Ne fumez pas, ne provoquer ni étincelles, ni flammes.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ✓ Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte.

CLASSIFICATION DES MATIERES DANGEREUSES



N°1 Sujet à l'explosion
divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion
division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion
division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion
division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable
et non toxique



N°2.2 Gaz
non inflammable
et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°3 Danger de feu
(matière liquide inflammable)



N°4.1 Danger de feu
(matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette
à inflammation spontanée



N°4.3 Danger d'émanation
de gaz inflammable
au contact de l'eau



N°5.1 Matière
comburante



N°5.2 Peroxyde organique
Danger d'incendie



N°6.1 Matière
toxique



N°6.2 Matière
infectieuse



N°7A Matière radioactive
dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive
dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive
dans des colis de catégorie III



N°7E Matière fissile
de la classe 7



N°8 Matière
corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant,
au cours du transport, un danger autre
que ceux visés par les autres classes

RISQUE SISMIQUE



Un séisme est le déplacement brutal de part et d'autre d'une faille, suite à l'accumulation au fil du temps de forces au sein d'une faille.

Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme peut provoquer des phénomènes ; tels que des glissements de terrains, des chutes de blocs de pierre et une liquéfaction des sols.

La commune de Graçay est en **risque faible**.

Consignes de sécurité

- ✓ Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses.
- ✓ Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- ✓ Couper si vous pouvez l'eau le gaz et l'électricité.
- ✓ Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre.
- ✓ Emporter ses papiers personnels, médicaments indispensables et un petit poste radio si vous en posséder un.
- ✓ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et se tenir informé en écoutant la radio.

Les bons réflexes

PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables

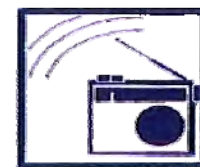
APRÈS



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre

L'ALÉA SISMIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER



INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES



Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Police	17
Météo France	08 92 68 02 63
Préfecture du Cher	02 48 67 18 18
Mairie de Graçay	02 48 51 42 07

OU S'INFORMER



Mairie	<u>http://www.gracay.info</u>
Météo France	<u>www.meteo.fr</u>
Préfecture du Cher	<u>http://www.cher.gouv.fr</u>
SDIS 18	<u>http://www.sdis18.fr</u>

DOCUMENT À CONSERVER